**Convocation du Conseil Municipal** du 5 janvier 2021 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération nouveaux statuts SIAEPA de Targon

- Délibération demande subvention parking

- Délibération demande de subvention intempéries du 10 et 11 mai 2020

- Choix de l’entreprise pour l’entretien du bourg

- Compte-rendu de la commission routes

- Compte-rendu travaux club house

- Site internet

- Questions diverses

**Séance du 14 janvier 2021 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt et un, le quatorze-janvier, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET, Alcino NUNES

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Chantal BOUDON

**DELIBERATION NOUVEAUX STATUTS SIAEPA DE TARGON**

Vu l’arrêté du 30/06/1958 portant la constitution pour une durée limitée de deux ans d’une étude d’un réseau commun de distribution d’eau potable entre les communes de Targon, Blésignac, Créon (partie Est du territoire communal), Faleyras, Ladaux, St Léon, La Sauve-Majeure et Soulignac ;

Vu l’arrêté du 13/04/1959 portant la constitution pour une durée limitée entre les communes de Targon, Blésignac, Créon (partie Est du territoire communal), Faleyras, Ladaux, St Léon, La Sauve Majeur et Soulignac. Il a pour objet l’exécution de travaux d’alimentation en eau potable et l’exploitation ultérieure du service ainsi créé. Le Syndicat prend le nom de « Syndicat Intercommunal d’alimentation en eau potable de la région de Targon. Son siège est fixé à Targon,

Vu l’arrêté du 3/02/1997 portant la modification des compétences du Syndicat, à une extension à l’assainissement (collectif et non collectif) pour les communes de Blésignac, Faleyras, Ladaux, La Sauve Majeure, St Léon, Soulignac et Targon ;

**Monsieur le Président explique que suite à la modification des compétences du syndicat en 1997, il a été omis de modifier les statuts notamment en ce qui concerne le nom du syndicat et qu’il convient de régulariser cette situation.**

Après la présentation des statuts, Monsieur le Maire ouvre les discussions et procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l’unanimité des présents :

* D’approuver, les statuts du SIAEPA de la Région de Targon tels que présentés

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION PARKING**

Monsieur le Maire fait part du projet de création d’un parking au bourg.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 332,50 € HT.

Le plan de financement de l’opération est le suivant :

* Conseil Départemental : sécurité routière à hauteur de 40 % soit 3 733 €
* Autofinancement de la commune à hauteur de 5 599,50 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

* D’approuver le projet de parking à Soulignac
* De valider le plan de financement précité
* De solliciter une subvention à hauteur de 3 733 €
* D’autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Arrivées de Jérôme VIALA et Nicolas PLAULT

**DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION INTEMPERIES DU 10 ET 11 MAI 2020**

Monsieur le Maire rappelle les intempéries qui ont eu lieu les 10 et 11 mai 2020, et qui ont causé des dégâts dans le ruisseau « Le Soulignac » dont notamment la chute d’arbres dans le lit du ruisseau. Il propose de demander une subvention au titre du fonds de solidarité en faveur de l’équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 950 € HT.

Le plan de financement de l’opération est le suivant :

* DSEC à hauteur de 30 % soit 585 €
* Autofinancement de la commune à hauteur de 1 365 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

* D’approuver le projet
* De valider le plan de financement précité
* De solliciter une subvention à hauteur de 585 €
* D’autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**CHOIX DE L’ENTREPRISE POUR L’ENTRETIEN DU BOURG**

Chantal BOUDON présente les devis des entreprises BOUEIX et RENE Julien pour l’entretien du bourg.

L’entreprise RENE Julien a présenté pour l’entretien annuel de la commune, un devis, comprenant les travaux de fauchage et tonte des ponts, des abords du stade foot et du tennis, et des espaces verts du bourg ; l’entretien du cimetière avec un désherbage mécanique d’avril à novembre ; la taille et le nettoyage des arbustes, haie, feuilles, taille et désherbage des massifs, arrosage.

Pour la tonte du stade de foot, avec ramassage de l’herbe, il propose 18 passages.

Enfin, il propose pour la remise en état autour de la cabine téléphonique, nettoyage du talus à côté de la salle des fêtes, et l’engazonnement du cimetière.

L’entreprise BOUEIX propose également un devis pour les mêmes travaux. Et un devis pour la tonte du stade.

L’entreprise BOUEIX propose aussi un devis concernant la remise en état autour de la cabine téléphonique, nettoyage du talus à côté de la salle des fêtes et l’engazonnement du cimetière.

Le conseil municipal retient l’entreprise RENE Julien, et demande à Chantal BOUDON de négocier le devis de la tonte du terrain de football.

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ROUTES**

La commission routes s’est réunie fin décembre. La plus mauvaise route est celle de Pingalet.

La départementale 122 nécessiterait aussi des travaux à partir de la salle des fêtes jusqu’au panneau.

Il y aura aussi quelques fossés à récurer et des dérasements à faire.

La commission route de la CDC doit venir sur place le 26 janvier 2021.

Il faut voir avec le Centre Routier pour quelques travaux à réaliser sur les départementales : trou en face de la route de Pingalet dans le virage côté de LASSUS, en face du chai de M. et Mme CARRIERE, Au Bourdieu/Lafalotte.

**COMPTE RENDU TRAVAUX CLUB HOUSE**

M. GRAU, le maçon est venu voir le club house pour les travaux à faire. Il est envisagé d’agrandir à côté des wc et de mettre aux normes.

Voir pour des éventuelles subventions.

**SITE INTERNET**

Le site internet est en ligne. Les idées pour l’enrichir sont les bienvenues.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Le devis du lambris de JP DEPANNAGE doit être revu.
* Adressage : la mairie a reçu un courrier de la poste, concernant l’adressage. L’équipe de la poste propose de nous accompagner dans la touche finale du projet adressage : la matérialisation de toutes les évolutions d’adresses de la commune grâce à la fourniture et l’installation des plaques/panneaux de rue ainsi que des plaques de numéros d’habitations.